
Réunion du Conseil de la Zone de secours Hainaut centre du 19 octobre 2016

En présence de:

THIEBAUT Eric, Président f.f.

DAMEE Véronique, Bourgmestre

DAYE Maxime, Bourgmestre

DE SAINT MOULIN Marc, Bourgmestre, remplacé par FERAIN Marc

DEBIEVE Jean-Claude, Bourgmestre, remplacé par BASTIEN Nicolas

DEVIN Laurent, Bourgmestre

DI RUPO Elio, Bourgmestre

DRAUX Didier, Bourgmestre

DUPONT Xavier, Bourgmestre

GOBERT Jacques, Bourgmestre

LEPINE Jean-Pierre, Bourgmestre, remplacé par JENART Damien

MOYART Ghislain, Bourgmestre

OLIVIER Daniel, Bourgmestre

POLL Bénédicte, Bourgmestre

SAINT-AMAND Olivier, Bourgmestre

TOURNEUR Aurore, Bourgmestre, remplacée par ANTHOINE Albert

Le Conseil de Zone atteste que BASTIEN Nicolas, JENART Damien, ANTHOINE Albert, FERAIN Marc, interviennent dans le respect de l'article L1123-5, 2^e alinéa du code de la démocratie locale et de la décentralisation.

MILHOMME Rudi, Commandant de zone a.i.

DELVINQUIERE Eve, Secrétaire du Conseil

Excusés :

HOYAUX Pascal, Président

DE VOS Karl, Bourgmestre

LEFEBVRE Bruno, Bourgmestre empêché

Marchés Publics - BO - Services postaux - Approbation du rattachement

Le Conseil de la Zone de Secours Hainaut Centre,

Vu la loi du 15 juin 2006 relative aux marchés publics et à certains marchés de travaux, de fournitures et de services et ses modifications subséquentes, et plus particulièrement l'article 15 ;

Vu la loi du 15 mai 2007 relative à la sécurité civile, et plus particulièrement les articles 35, 85 et 117 et suivants ;

Vu l'arrêté royal du 14 janvier 2013 établissant les règles générales d'exécution des marchés publics et des concessions de travaux publics et ses modifications subséquentes ;

Vu les annexes faisant partie intégrante de la présente délibération ;

Considérant qu'il est nécessaire de se rattacher au marché précité afin d'assurer la continuité du service public ;

Considérant que la Zone de secours Hainaut Centre s'est affiliée à la centrale d'achats provinciale (annexe I) ;

Considérant qu'il est proposé de se rattacher au marché organisé par la Province du Hainaut sur base des prix et conditions résultant du marché public passé par ce Pouvoir adjudicateur conformément aux dispositions du cahier spécial des charges n° 2016/005 (annexe II) ;

Considérant que ledit marché public se termine le 12 septembre 2020 ;

Considérant que le rattachement au marché public organisé par la Province du Hainaut permettra à la Zone de ne pas réaliser toute la procédure d'achat ; de gagner en temps et de bénéficier de prix d'achat plus intéressants ;

Considérant que la dépense inhérente à ce marché sera imputée sur l'article budgétaire 35101/123-07 inscrit au budget ordinaire de l'exercice 2016 ;

DECIDE :

Article 1 : D'approuver le rattachement de la Zone de secours Hainaut Centre au marché public organisé par la Province du Hainaut sur base des prix et conditions résultant du marché public passé par ce pouvoir organisateur, conformément aux dispositions du Cahier spécial des charges n° 2016/005 ci-joint ;

Article 2 : D'approuver l'imputation de la dépense inhérente à ce marché sur la fonction 35101/123-07 inscrite au budget ordinaire de l'exercice 2016.

Par le Conseil :

**La Secrétaire du Conseil,
Eve DELVINQUIERE**

**Le Président du Conseil f.f.,
Eric THIEBAUT**

Pour expédition conforme :

La Secrétaire du Conseil,



Eve DELVINQUIERE

Le Président du Conseil f.f.,



Eric THIEBAUT